

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Quarante et unième session
Genève, 30 août – 3 septembre 2021

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES ACCRÉDITÉES : NOTE D'INFORMATION SUR LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ET LES DEMANDES D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

Document établi par le Secrétariat

Le présent document contient les informations qui doivent être communiquées au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité") au sujet du fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées (ci-après dénommé "Fonds"). Les règles applicables en la matière figurent dans l'annexe du document WO/GA/32/6, que l'Assemblée générale de l'OMPI a approuvée lors de sa trente-deuxième session en septembre 2005 et modifiée ultérieurement à sa trente-neuvième session en septembre 2010.

L'article 6.f) des règles applicables prévoit ce qui suit :

- "f) Avant chaque session du comité, le Directeur général de l'OMPI communique aux participants une note d'information indiquant :
 - "i) le relevé des contributions volontaires versées au Fonds à la date de la rédaction du document;
 - "ii) l'identité des donateurs (à l'exception de ceux qui auront expressément demandé l'anonymat);

- “iii) le montant des ressources disponibles compte tenu des sommes déboursées;
- “iv) la liste des personnes ayant bénéficié d’une assistance au titre du Fonds depuis le document d’information précédent;
- “v) les personnes admises au bénéfice d’une assistance qui se sont désistées;
- “vi) le montant alloué à chaque bénéficiaire; et
- “vii) une description suffisamment circonstanciée des personnes ayant présenté une demande d’assistance pour la session suivante.

“Ce document est en outre adressé nominativement aux membres du Conseil consultatif pour examen et délibération”.

Le présent document constitue la trente-troisième note d’information de cette nature, telle que requise par décision de l’Assemblée générale de l’OMPI. L’information qui doit être communiquée aux participants de la quarante et unième session du comité se présente comme suit :

Relevé des contributions volontaires versées au Fonds à la date du 9 juillet 2021 et nom du donateur

86 092,60 francs suisses (soit l’équivalent de 500 000 couronnes suédoises à cette date) versés le 7 novembre 2006 par le Swedish International Biodiversity Programme (SwedBio/CBM);

31 684 francs suisses (soit l’équivalent de 20 000 euros à cette date) versés le 20 décembre 2006 par le Gouvernement français;

29 992,50 francs suisses (soit l’équivalent de 25 000 dollars É.-U. à cette date) versés le 27 mars 2007 par la Fondation Christensen;

150 000 francs suisses versés le 8 juin 2007 par l’Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse);

5965,27 francs suisses (soit l’équivalent de 5000 dollars É.-U. à cette date) versés le 14 août 2007 par le Ministère des sciences et de la technologie du Gouvernement sud-africain;

98 255,16 francs suisses (soit l’équivalent de 60 000 euros à cette date) versés le 20 décembre 2007 par le Gouvernement norvégien;

100 000 francs suisses versés le 7 février 2008 par l’Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse);

12 500 francs suisses (soit l’équivalent de 13 441 dollars É.-U. à cette date) versés le 25 mars 2011 par le Ministère des sciences et de la technologie du Gouvernement sud-africain;

500 francs suisses (soit l’équivalent de 573 dollars É.-U. à cette date) versés le 10 mai 2011 par un donateur anonyme;

89 500 francs suisses (soit l’équivalent de 100 000 dollars australiens à cette date) versés le 20 octobre 2011 par le Gouvernement australien;

15 000 francs suisses versés le 20 juin 2013 par le Gouvernement australien¹;
4694,40 francs suisses versés le 20 juin 2013 par le Gouvernement néo-zélandais;
37 835 francs suisses versés le 28 février 2017 par le Gouvernement australien;
18 268,75 francs suisses (soit l'équivalent de 25 000 dollars canadiens à cette date) versés le 27 mars 2019 par le Gouvernement canadien;
16 227,93 francs suisses (soit l'équivalent de 15 000 euros à cette date) versés le 6 novembre 2019 par le Gouvernement finlandais; et
16 158,98 francs suisses (soit l'équivalent de 15 000 euros à cette date) versés le 9 décembre 2019 par le Gouvernement allemand².

Montant total des contributions volontaires portées au crédit du Fonds à la date du 9 juillet 2021 : 711 892,37 francs suisses.

Montant des ressources disponibles

- montant disponible au 9 juillet 2021, y compris les frais et intérêts bancaires : 20 574,53 francs suisses;
- montant engagé au 9 juillet 2021 : néant;
- montant disponible moins montant engagé au 9 juillet 2021 : 20 574,53 francs suisses.

Liste des personnes ayant bénéficié d'une assistance au titre du Fonds ou ayant été admises au bénéfice d'une assistance depuis la dernière note d'information³ :

Personnes qui ont été admises au bénéfice d'une assistance en vue de leur participation à la quarantième session du comité⁴, pour lesquelles des ressources étaient disponibles au 8 mai 2019 et qui ont bénéficié d'une assistance (dans l'ordre de priorité)

Mme Jennifer TAULI CORPUZ

Nationalité : Philippines

Adresse postale : Quezon City (Philippines)

Nom de l'observateur accrédité : Tebtebba Foundation – Centre international des peuples autochtones pour la recherche en matière de politiques et pour l'éducation

Siège de l'observateur accrédité : Baguio (Philippines)

M. Q"apaj CONDE CHOQUE

Nationalité : État plurinational de Bolivie

Adresse postale : La Paz (État plurinational de Bolivie)

Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat :

¹ 782,22 francs suisses ont été remboursés au Gouvernement australien le 2 septembre 2013, conformément aux conditions convenues d'un commun accord concernant l'utilisation de la contribution versée par celui-ci.

² 16 158,98 francs suisses ont été remboursés au Gouvernement allemand le 8 janvier 2021, conformément aux conditions convenues d'un commun accord concernant l'utilisation de la contribution versée par celui-ci

³ Voir le document WIPO/GRTKF/IC/40/INF/4 daté du 15 mai 2019.

⁴ Voir l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/39/INF/6 daté du 21 mars 2019.

Centro de Estudios Multidisciplinarios Aymara (CEM-Aymara)/Centre d'études pluridisciplinaires Aymara (CEM-Aymara)
Siège de l'observateur accrédité : La Paz (État plurinational de Bolivie)

M. Nelson DE LEÓN KANTULE
Nationalité : Panama
Adresse postale : Panama (Panama)
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat :
Asociación Kunas Unidos por Napguana (KUNA)
Siège de l'observateur accrédité : Corregimiento Vista Alegre, Arraijan (Panama)

M. Hamadi AG MOHAMED ABBA
Nationalité : Mali
Adresse postale : Tombouctou (Mali)
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat : ADJMOR
Siège de l'observateur accrédité : Tombouctou (Mali)

Personnes qui ont été admises au bénéfice d'une assistance en vue de leur participation à la quarantième session du comité⁵, sous réserve de fonds disponibles, et pour lesquelles les ressources du Fonds étaient suffisantes au 8 mai 2019, mais qui se sont désistées (dans l'ordre de priorité)

M. Odon NSUMBU KABU
Nationalité : République démocratique du Congo
Adresse postale : Mbuji-Mayi (République démocratique du Congo)
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat :
Centre de recherche et de promotion du droit
Siège de l'observateur accrédité : Mbuji-Mayi (République démocratique du Congo)

Personnes qui ont été admises au bénéfice d'une assistance en vue de leur participation à la quarantième session du comité⁶, sous réserve de fonds disponibles, mais pour lesquelles les ressources du Fonds n'étaient pas suffisantes au 8 mai 2019 (dans l'ordre de priorité)

Mme Sonia Patricia MURCIA ROA
Nationalité : Colombie
Adresse postale : Bogota (Colombie)
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat :
Maloca Internationale
Siège de l'observateur accrédité : Bogota (Colombie)

Mme Bibi BARBA
Nationalité : Australie
Adresse postale : Kirribilli Sydney (Australie)
Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat : Arts Law Centre of Australia
Siège de l'observateur accrédité : Woolloomooloo (Australie)

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

Personnes qui ont été admises au bénéfice d'une assistance en vue de leur participation à la quarante et unième session du comité⁷ (dans l'ordre de priorité)

M. Ndiaga SALL

Nationalité : Sénégal

Adresse postale : Dakar (Sénégal)

Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat : Enda Santé

Siège de l'observateur accrédité : Dakar (Sénégal)

M. Rodrigo DE LA CRUZ INLAGO

Nationalité : Équateur

Adresse postale : Quito (Équateur)

Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Call of the Earth/*Llamado de la Tierra*

Siège de l'observateur accrédité : Cuzco (Pérou)

Conformément à l'article 5 e) du règlement du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI⁸, les dépenses qui doivent être couvertes par le Fonds visent à permettre aux participants admis au bénéfice d'une assistance financière de voyager et d'assister physiquement aux séances. Dans la mesure où MM. SALL et DE LA CRUZ INLAGO, en tant que représentants d'observateurs, ne seront pas autorisés à assister physiquement⁹ à la quarante et unième session du comité, l'assistance financière ne leur sera pas accordée pour cette session.

Toutefois, s'agissant de la mise en œuvre de la recommandation concernant ces deux demandeurs que le Conseil consultatif a adoptée le 19 juin 2020¹⁰, le Secrétariat croit comprendre que la recommandation que le Conseil a adoptée à ce moment-là a implicitement été prise en vue de la première des sessions du comité à laquelle les observateurs seraient autorisés à participer physiquement. MM. SALL et DE LA CRUZ INLAGO se verront par conséquent accorder une assistance financière, conformément au règlement du Fonds et sous réserve de fonds disponibles, en vue de leur participation à la session en question.

Montant versé pour les participations à la quarantième session du comité

Mme Jennifer TAULI CORPUZ : 2713,10 francs suisses

M. Q"apaj CONDE CHOQUE : 4256,30 francs suisses

M. Odon NSUMBU KABU : 127,50 francs suisses (frais d'annulation de vol uniquement)

M. Nelson DE LEÓN KANTULE : 3094 francs suisses

⁷ Voir l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/40/INF/6 daté du 20 juin 2019.

⁸ Annexe du document WO/GA/32/6, modifiée ultérieurement par l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session en septembre 2010. Le règlement figure également dans l'annexe I du document WIPO/GRTKF/IC/41/3.

⁹ "En raison de la pandémie de Covid-19 en cours et des protocoles médicaux que le Secrétariat a mis en place pour préserver la santé des participants et du personnel, seuls les coordonnateurs régionaux seront invités à assister physiquement aux séances. Les autres participants pourront suivre les délibérations de l'IGC en ligne et en direct, soit par l'intermédiaire de la plateforme de participation à distance, soit en suivant la diffusion directement sur le site Web de l'OMPI (accessible au public dans toutes les langues de l'Organisation des Nations Unies)." (Voir la circulaire n° C.9061 datée du 11 juin 2021 adressée à tous les États membres et observateurs de l'OMPI.)

¹⁰ Voir l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/40/INF/6 daté du 20 juin 2019.

M. Hamadi AG MOHAMED ABBA : 2725,05 francs suisses

Montant versé en raison du report de la quarante et unième session du comité¹¹ :

M. Ndiaga SALL : 552,85 francs suisses¹²

M. Rodrigo DE LA CRUZ INLAGO : 549,95 francs suisses¹³

Liste des personnes ayant demandé une assistance (dans l'ordre alphabétique)

M. Hamadi AG MOHAMED ABBA

Nationalité : Mali

Adresse postale : Tombouctou (Mali)

Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat : ADJMOR

Siège de l'observateur accrédité : Tombouctou (Mali)

M. Agoussou Marcellin AIGBE

Nationalité : Bénin

Adresse postale : Cotonou (Bénin)

Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Jeunesse Sans Frontières Bénin

Siège de l'observateur accrédité : Cotonou (Bénin)

M. Nelson DE LEÓN KANTULE

Nationalité : Panama

Adresse postale : Panama (Panama)

Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Asociación Kunas Unidos por Napguana (KUNA)

Siège de l'observateur accrédité : Corregimiento Vista Alegre (Arraijan) (Panama)

M. Vainqueur KALAFULA LUSU-YULULU

Nationalité : République démocratique du Congo

Adresse postale : Cyangugu (Rwanda)

Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Regroupement des Mamans de Kamituga (REMAK)

Siège de l'observateur accrédité : Kamituga (Rwanda)

Mme June LORENZO

Nationalité : États-Unis d'Amérique

Adresse postale : Paguate (Nouveau-Mexique, États-Unis d'Amérique)

Nom de l'observateur accrédité : Conseil international des traités indiens

Siège de l'observateur accrédité : San Francisco (Californie, États-Unis d'Amérique)

M. Jafarou MALAM KOSSAO

Nationalité : Niger

Adresse postale : Niamey (Niger)

Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat : *Bal'lame*

Siège de l'observateur accrédité : Niamey (Niger)

¹¹ Voir la circulaire n° 3976 datée du 4 mars 2020.

¹² Frais d'annulation de vol.

¹³ Id.

M. Fidèle MBILIZI MUTIMANWA

Nationalité : République démocratique du Congo

Adresse postale : Goma (République démocratique du Congo)

Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat : Ligue nationale des Associations autochtones pygmées du Congo

Siège de l'observateur accrédité : Goma (République démocratique du Congo)

M. Musa Usman NDAMBA

Nationalité : Cameroun

Adresse postale : Bamenda (Cameroun)

Nom de l'observateur accrédité ayant désigné le candidat : Mbororo Social Cultural Development Association (MBOSCUDA)

Siège de l'observateur accrédité : Yaoundé (Cameroun)

Mme Jennifer TAULI CORPUZ

Nationalité : Philippines

Adresse postale : Quezon (Philippines)

Nom de l'observateur accrédité : Tebtebba Foundation – Centre international des peuples autochtones pour la recherche en matière de politiques et pour l'éducation

Siège de l'observateur accrédité : Baguio (Philippines)

Dans la mesure où la mise en œuvre de la dernière recommandation en date du Conseil consultatif du Fonds¹⁴ en matière d'assistance financière sera reportée par le Secrétariat jusqu'à la première des sessions du comité à laquelle les observateurs seront autorisés à assister physiquement, le Secrétariat a invité le comité à ne pas procéder à l'élection du Conseil consultatif du Fonds à la présente session (voir le document WIPO/GRTKF/IC/41/3).

Les demandes d'assistance financière qui précèdent seront examinées dès que le Conseil consultatif du Fonds siégera conformément au règlement du Fonds.

Le comité est invité à prendre note du contenu du présent document.

[Fin du document]

¹⁴ Voir l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/40/INF/6 daté du 20 juin 2019.